



EXTRAIT DE PÉTITION (Conforme au Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 7 123 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE les personnes en situation de handicap, véritablement inaptes à l'emploi n'ont d'autres recours que le Programme de solidarité sociale afin de répondre à leurs besoins essentiels;

CONSIDÉRANT QUE cette aide financière correspond à un montant inférieur au seuil de faible revenu, soit d'environ 5 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le Programme de solidarité sociale est assujéti aux mêmes règles de calcul que le Programme d'aide sociale qui offre une aide financière de dernier recours aux personnes sans contraintes sévères à l'emploi;

CONSIDÉRANT QU'une personne qui a recours à la solidarité sociale doit renoncer à son autonomie lorsqu'elle veut cohabiter avec sa conjointe ou son conjoint, car l'aide financière est automatiquement révoquée;

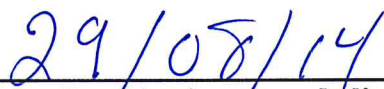
Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, signataires, demandons au gouvernement du Québec :

- De créer une pension pour les gens véritablement inaptes à l'emploi et pour qui une intégration au marché du travail est inconcevable;
- Que cette nouvelle pension soit équitable, c'est-à-dire qu'elle corresponde au seuil de la mesure du panier de consommation (minimum pour vivre décemment), soit 15 968 \$ par année;
- Que cette pension soit sans restrictions, c'est-à-dire, que ce régime annule toute contrainte que l'on retrouve dans le Programme d'aide sociale, tel que la possibilité d'être en couple sans révocation de l'aide financière, la liberté de sortir du pays sans délai restrictif ainsi que le droit de faire des épargnes;
- Que cette pension inclue le paiement des médicaments, des équipements et des services de santé particuliers.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.


Harold LeBel, député de Rimouski


Date de signature de l'extrait